

Discours LH M Millescamps 18 septembre 2020

Mesdames messieurs,

D'abord permettez-moi de me réjouir d'être parmi vous ce matin :

Parce que cette école est chère à mon cœur,

Parce que j'y reviens en tant que PP de la cour d'appel de Bordeaux, région et ressort où je suis si contente de revenir et où j'ai, par le passé, déjà eu tellement de plaisir à travailler,

Parce qu'honorer le parcours professionnel d'un cadre de l'administration pénitentiaire est toujours pour moi à la fois un vrai moment d'émotion et aussi, un peu jalousement, la manifestation que je fais toujours un peu partie de la maison !

Monsieur de directeur, vous avez fait le choix de coupler cette cérémonie avec celle de la fin de formation des DSP et DPIP. Je ne peux la encore que me réjouir de cette heureuse opportunité qui s'offre à moi de saluer à cette occasion l'encadrement de votre belle administration.

Merci de l'honneur de que vous me faites de vous remettre cette haute distinction. Elle vient rendre hommage à un parcours singulier, original qui vous a conduit du monde de l'éducation à celui de la réinsertion ; c'est vrai qu'il y a une certaine forme de continuité entre les deux, encore qu'aucune des deux n'est absolument garante à la fois de l'autre et de l'absence de risque de passage à l'acte, ce qui rend votre mission, mais j'y reviendrai, d'autant plus complexe et délicate.

Votre carrière professionnelle commence en 1985 en qualité d'éducateur spécialisé. Elle se poursuivra pendant presque dix ans par une activité d'enseignement, d'abord comme instituteur spécialisé puis comme enseignant à l'université de Cluj-Napoca en Roumanie, puis à l'université de Paris 12. Vous êtes alors plutôt un publiciste versé dans les relations internationales, vous auriez pu poursuivre une brillante carrière universitaire mais il faut croire que la noblesse de cette discipline n'a pas totalement satisfait vos aspirations personnelles puisqu'en 2000 vous faites

le choix de passer le concours de directeur des services pénitentiaires. Je pense qu'on peut vraiment parler d'un choix puisque je doute fort que ce soit par accident que l'on s'engage dans cette profession qui prend parfois l'allure d'un véritable sacerdoce.

C'est donc à l'âge de 35 ans que vous intégrez l'ENAP comme élève directeur.

A partir de là, votre vie professionnelle prend un tout autre chemin, vous exercez comme stagiaire à Toul puis comme adjoint au chef d'établissement à Draguignan puis comme chef d'établissement à l'EPM de Quiévrechain dont vous faites d'ailleurs l'ouverture, puis à la faveur d'un grand saut qualitatif vous êtes affecté en 2011 à la maison centrale de Saint Maur en qualité de directeur ; c'est là que votre parfaite maîtrise de cet établissement difficile sera remarquée, ce qui vous amènera ensuite à rejoindre la DI de Dijon en 2013 en qualité de directeur adjoint.

Après un détour de près de trois ans à la PJJ comme Directeur interrégional de la région Grand Centre vous rejoignez l'école d'administration pénitentiaire en février 2019 et succédez ainsi à Sophie Bleuet, appelez à d'autres fonctions à l'administration centrale et à une lignée de bien d'autres grands directeurs dont l'un d'eux est ici présent.

C'est surtout dans l'exercice de vos fonctions en DI que je vous ai connu puisque votre passage à la direction interrégionale de Dijon s'est déroulé de façon quasi concomitante à mon passage à la DAP. Jusqu'alors je ne vous connaissais vraiment que de réputation, comme un homme de dialogue, modéré, réfléchi, profondément humain, très attaché aux missions de l'administration pénitentiaire!

J'ai découvert pour ma part un homme sérieux, profond, dévoué, d'une grande intelligence, créatif, habile dans la négociation, ce qui à l'administration pénitentiaire est loin d'être neutre, un homme de bon conseil très apprécié de ses collaborateurs et de ses pairs.

Depuis votre intégration dans cette institution, vous avez également démontré une grande ouverture d'esprit et une capacité à vous saisir de toutes les questions à fort enjeu : celles de la probation, de la culture en prison, de l'architecture carcérale, de la prise en charge des mineurs détenus bien sûr, du fait religieux en prison ou de l'évolution de la gestion

de l'encadrement. C'est d'ailleurs ce qui a justifié votre nomination comme adjoint de DI, cette capacité non feinte à vous ouvrir à toutes ces questions, à les travailler, et du coup à animer au quotidien une réflexion de fond. De ce point de vue votre attelage avec Pierre Duflot était plutôt heureux tant celui-ci était gourmand de temps de réflexion sur le sens de l'action et sur les stratégies de conduite du changement. Mais votre réelle et puissante capacité de réflexion n'a jamais en rien obéré votre capacité à agir. C'est ce qui fait d'ailleurs la qualité d'un chef de service, je le dis à dessein pour tous les cadres qui nous entourent, ce subtil dosage entre réflexion, capacité à donner une vision et mise en œuvre concrète.

M le directeur, je pense que nous partageons cette même idée que l'administration pénitentiaire ne doit pas être rabattue sur une vision très générale et, pardon c'est peut être un peu sévère, souvent creuse de ses missions de sécurité et de réinsertion. Tout votre parcours témoigne que vous avez très tôt compris que l'objectif premier de cette administration était de conduire et d'accompagner les personnes qui lui étaient confiées sur la voie du changement, la sécurité et les dispositifs d'insertion n'étant que des outils au service de cet objectif. Vous avez éprouvé combien il est difficile de mener cette action, en établissement pour mineurs et plus encore en maison centrale. Et c'est vrai que certains délinquants fortement inscrits dans des parcours de délinquance, souvent même enfermés dans leur système de croyance et de vie, ne sont absolument pas prêts à vouloir changer quoique ce soit de leur relation au monde. C'est pourtant cela la mission de l'administration pénitentiaire : amener les personnes placées sous main de justice à travailler cette question, en définissant pour chacune une stratégie, des priorités et en l'invitant à puiser dans toutes les ressources mises à sa disposition, pour que s'amorce le changement. Le chemin nécessitera parfois que plusieurs années d'allers et retours entre la liberté et la prison ou entre les réussites et les échecs se succèdent avant que la sortie de délinquance intervienne. C'est ce que nous avons souvent du mal à expliquer à l'extérieur, la sortie de délinquance n'est pas une route linéaire qui ne reposerait que sur la volonté ou la force ; elle est à la croisée de plusieurs facteurs plus ou moins déterminants pour chacun.

En médiation on parle de point de bascule lorsque les personnes en conflits retrouvent le chemin du dialogue. Ce point de bascule est souvent qualifié de magique par les médiateurs qui tout en le favorisant sont toujours surpris et émus d'y assister, car malgré toute la technicité du processus de médiation, il ne va jamais de soi. Je crois que s'agissant de votre travail, il y a quelque chose d'un peu identique qui est recherché, ce moment intensément humain et magique où un individu retrouve le chemin de la confiance qui lui permettra de se reconstruire.

Monsieur le directeur votre détour par la PJJ est évidemment un atout pour le travail que vous menez ici à l'école. Je ne doute pas que ces trois années que vous avez passées dans cette administration ont nourri votre réflexion sur la question du traitement de la délinquance. S'il y a une administration en France qui a beaucoup travaillé sur sa doctrine de prise en charge c'est bien la PJJ. Et il est vraiment dommage que dans notre ministère l'AP et la PJJ n'aient jamais vraiment réussi à partager sur ces sujets. La prison a longtemps été une ligne de fracture entre ces deux institutions et il faut bien dire aussi que toute à sa politique de décroisement pendant les années 80 et 90, l'administration pénitentiaire ne s'est pas beaucoup intéressée à la question de la prise en charge des publics qui lui étaient confiés.

Vous savez que dans la lignée de quelques uns de vos illustres prédécesseurs, j'ai œuvré pour que l'administration pénitentiaire française s'ouvre aux techniques anglosaxones de prise en charge. J'ai été séduite par la rupture quasi idéologique que ces techniques nous imposaient ; en effet elles reposent d'abord sur l'idée que les individus disposent de ressources personnelles ou sociales, qu'ils ignorent souvent et qu'il s'agit en premier lieu de mobiliser. Loin de penser la sanction comme une fin en soi qui suffirait par sa rigueur à faire évoluer les comportements, la méthode dite RBR (risque besoin réceptivité) m'a fait découvrir combien il était impératif de travailler sur les potentiels des individus, leurs aspirations, leurs qualités pour leur permettre de sortir de leur système de croyance et d'amorcer un changement dans leur trajectoire de délinquance.

Il me semble que les jeunes générations de CPIP et de DPIP sont aujourd'hui acquies à cette doctrine et que votre école poursuit son long travail de transformation des pratiques professionnelles.

Il vous faut désormais, pardonnez l'expression, évangéliser les magistrats car ils sont encore très loin pour une grande majorité d'entre eux de véritablement comprendre ce qui se joue dans ces nouvelles techniques. J'ai mesuré ces dernières années à quel point le temps du procès était une étape utile mais non suffisante pour les condamnés et surtout à quel point concentrés sur la qualification des faits et la culpabilité, les tribunaux correctionnels restaient encore dominés par une vision très théorique ou politique de la peine.

Espérons que la LPJ, avec sa réforme des peines et surtout la constitution de dossiers uniques de personnalité permettra de réinscrire les parcours de délinquance dans une histoire individuelle avec des hauts et des bas et de sortir ainsi de la seule vision nécessairement réductrice des casiers judiciaires.

L'école que vous dirigez Monsieur le directeur est une grosse usine de production de personnels qualifiés, aux métiers très divers ; c'est ce qui en fait la richesse mais aussi la complexité. Vous avez été confronté ces dernières années à la nécessité d'allier rentabilité et qualité, et de fait il faut bien le reconnaître le raccourcissement de la scolarité des surveillants a eu un impact positif majeur sur les vacances d'emplois dans les établissements et donc sur l'ambiance générale. C'est en tout cas la vision que j'en ai aujourd'hui. Alliée depuis quelques mois à une baisse historique de la population carcérale, cette situation est sans doute propice à un approfondissement des pratiques professionnelles.

L'école a beaucoup changé à la faveur de ses recrutements massifs, des risques terroristes mais aussi de l'évolution des métiers des différentes catégories de personnel ; mais ce qui reste constant c'est l'engagement de tous les personnels de cette école pour transmettre des savoirs faire mais aussi des savoirs être.

Votre engagement au service de cette institution et plus généralement de la Justice est aujourd'hui récompensé par la plus haute décoration honorifique de l'Etat français.

Christophe Millescamps, au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés nous vous faisons chevalier de la légion d'honneur.

Isabelle Gorce